

DÉCISION DU CONSEIL**du 23 octobre 1979****portant nomination d'un membre suppléant du comité consultatif pour la formation dans le domaine des soins infirmiers**

(79/881/CEE)

LE CONSEIL DES COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES,

vu la décision 77/454/CEE du Conseil, du 27 juin 1977, portant création d'un comité consultatif pour la formation dans le domaine des soins infirmiers⁽¹⁾, et notamment ses articles 3 et 4,

considérant que, par sa décision 79/85/CEE⁽²⁾, le Conseil a procédé à la nomination de M. J. Femmer, membre suppléant, pour la période se terminant le 14 janvier 1982;

considérant que le gouvernement de la république fédérale d'Allemagne a désigné, le 2 octobre 1979, M. W. Erdmann en vue de remplacer M. J. Femmer,

DÉCIDE :

Article unique

M. Werner Erdmann est nommé membre suppléant du comité consultatif pour la formation dans le domaine des soins infirmiers en remplacement de M. J. Femmer pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 14 janvier 1982.

Fait à Luxembourg, le 23 octobre 1979.

*Par le Conseil**Le président*

M. O'KENNEDY

⁽¹⁾ JO n° L 176 du 15. 7. 1977, p. 11.

⁽²⁾ JO n° L 18 du 25. 1. 1979, p. 25.